

## USAGES SOCIAUX DES SONDAGES ET INFÉRENCE STATISTIQUE

---

### L'opinion publique introuvable

### TRAVAIL DE RÉFLEXION CRITIQUE

Présenté par

**El Hadj Touré,**

Dans le cadre du cours SOL 6448. Méthodes de sondage  
Microprogramme de statistiques sociales avancées

Hiver 2012

Lorsque le lecteur averti est en présence des résultats d'un sondage, il doit toujours se poser un certain nombre de questions pour s'assurer de la fiabilité de l'inférence statistique :

- *Qui a commandité le sondage? À quelle(s) fin(s)?*
- *Comment les questions sont-elles formulées?*
- *Le sondage couvre-t-il tous les individus de la population étudiée?*
- *Quelle est la taille de l'échantillon? Les individus sont-ils sélectionnés de façon aléatoire?*

Voici un exemple d'une façon, parmi tant d'autres, de mener une réflexion critique sur les sondages.

## Introduction

« Les Canadiens s'expriment 2012. Santé mentale, toxicomanie et causes de la pauvreté ». Tel est l'intitulé d'un rapport issu d'un sondage commandité par l'Armée du Salut. Ce sondage a été réalisé les 23 et 24 février 2012, par la maison Angus Reid, auprès de 1 011 Canadiens choisis parmi quelque 100 000 membres d'un panel d'études de marché en ligne. L'agence de presse canadienne QMI en a assuré la première publication, le 1<sup>er</sup> mai 2012, via TVA-NOUVELLES. Le rapport offre une illustration des usages sociaux des sondages et des problèmes d'inférence statistique auxquels ces sondages sont confrontés.

### 1. Des questions orientées vers une opinion publique créée

Les sondeurs demandent aux répondants de donner leur opinion, en tirant des inférences, sur la prévalence des troubles mentaux et de la dépendance aux substances psychoactives. Les résultats sont ainsi présentés dans le rapport:

- « En moyenne, les Canadiens estiment que 25 % de la population présentent des troubles de santé mentale.
- Les Canadiens estiment que 28 % de la population ont des problèmes de santé mentale et de toxicomanie ».

Il est clair que ces taux de prévalence « perçus » sont surestimés par rapport aux statistiques « observées ». En réalité, comme il est fait mention dans le rapport de l'Armée du Salut, 20% des Canadiens présentent un diagnostic de trouble mental (Association canadienne pour la santé mentale) et seulement 10% un diagnostic de trouble mental et de toxicomanie (Statistique Canada).

De même, le sondage amène les répondants à tirer eux-mêmes des inférences sur la relation entre les troubles mentaux, la toxicomanie, la pauvreté et l'itinérance. S'il est vrai que nous n'avons pas pu accéder au questionnaire, nous pouvons supposer que les questions sont formulées de telle sorte que les répondants soient tentés de confirmer l'existence des liens sous-jacents aux questions. C'est du moins ce que laissent croire les résultats du rapport :

- « 71 % des Canadiens reconnaissent qu'un grand nombre de toxicomanes présentent des problèmes de santé mentale (...).
- 80 % des Canadiens croient que la pauvreté au Canada est souvent une conséquence de la maladie mentale.
- 70 % des répondants croient que la maladie mentale est l'une des causes principales de l'itinérance ».

Certes, plusieurs travaux attestent l'existence d'un lien entre les troubles mentaux, la toxicomanie, la pauvreté et l'itinérance. Les personnes souffrant de trouble mental demeurent nombreuses à présenter une dépendance aux substances psychoactives. Cette situation de comorbidité peut les mener, directement ou indirectement, à la pauvreté et à l'itinérance. Toutefois, on ne peut écarter la présence d'un biais vers le « oui ». Même si les répondants n'ont pas une opinion prédéterminée sur des questions établissant des rapports entre des faits, ils sont souvent mus par le souci de donner une bonne image d'eux-mêmes (effet de désirabilité sociale), étant conscients qu'ils participent à la mesure de la réalité sociale (effet Hawthorne). Aussi, en se prononçant, auront-ils plus tendance à répondre par l'affirmative que par la négative.

Par ailleurs, un sondage scientifique - c'est-à-dire plus rigoureux, objectif et neutre - chercherait plutôt à recueillir des données sur la prévalence de troubles mentaux et de dépendance chez les participants ainsi que sur leur statut socioéconomique. L'analyse de ces données à l'aide de techniques statistiques appropriées (chi-carré ou régression) aurait fourni des informations probantes sur la relation établie entre les phénomènes susmentionnés.

Les adeptes de l'ethnométhodologie se contenteraient sans nul doute des résultats de ce sondage, si quantitatif soit-il. La raison principale réside en ce qu'ils défendent l'idée selon laquelle le « sens commun » est à même d'observer la société et d'en tirer des inférences susceptibles d'aider à comprendre les phénomènes sociaux. Encore que cette « sociologie savante », pour le cas du sondage en question, repose essentiellement sur des perceptions. Or, ces dernières ne suffisent pas pour établir des relations objectives entre des faits.

En raison de ce qui précède, on peut se demander si les répondants ont réellement une opinion sur la nature des relations établies *a priori*. N'a-t-on pas voulu créer de toutes pièces l'opinion publique canadienne, pour parler comme Bourdieu (1973)? Sinon, c'est à croire que l'on peut se fier à l'opinion pour déterminer les facteurs en interaction concernant la santé mentale et généraliser les résultats à la population, sans devoir examiner les liens à l'aide de techniques statistiques inférentielles : les participants seraient ainsi à même de répondre aux questions de recherche et de se substituer aux chercheurs. Au contraire, si l'on a voulu créer l'opinion publique sur ces liens supposés, quel en est l'enjeu?

## **2. Le sondage comme instrument de mobilisation de l'opinion publique**

En se référant aux perceptions des participants plutôt qu'à l'analyse objective des faits, le sondage surestime les taux de prévalence et le degré d'interaction

entre les troubles mentaux, la dépendance, la pauvreté et l'itinérance. Cette surestimation tend à mettre en évidence l'existence de problèmes sociaux dont la résolution nécessite l'implication des partenaires publics et privés. D'ailleurs les résultats du sondage sont appuyés par les propos de David Woodland, secrétaire divisionnaire des services sociaux en Colombie-Britannique :

« Il existe un lien étroit entre l'itinérance, la maladie mentale et la toxicomanie. Ce sont des obstacles qui empêchent un grand nombre de personnes de trouver un emploi, un logement décent, sans parler évidemment de la honte qui y est associée ».

Mieux, il n'est pas exagéré d'affirmer que les résultats appuient plutôt des propos qui semblent avoir guidé toute la problématique du sondage. L'enjeu est de démontrer, sur la base des opinions des répondants, que « la plupart des Canadiens estiment que le gouvernement et les organismes de services sociaux pourraient faire davantage pour venir en aide aux personnes aux prises avec une maladie mentale ou une dépendance ». Selon le rapport, étant donné l'importance de l'opinion publique, l'augmentation des crédits alloués aux prestataires de services sociaux serait devenue une exigence démocratique, voire une obligation pour un gouvernement qui rechigne à considérer la santé mentale comme une priorité contrairement à « près de 90% » de la population<sup>1</sup>. Car, comme l'indique Brian Peddle, le directeur de l'Armée du Salut, « dans les études précédentes, on voyait une opinion publique moins sensible, qui comprenait moins les besoins des personnes vulnérables de notre société ». Le temps serait venu de changer les choses en donnant la parole à l'opinion.

Au fond, à travers les réponses des participants, le sondage est utilisé par l'Armée du Salut en vue de dévoiler aux yeux de l'opinion publique les problèmes sociaux liés à la santé mentale. Il est ainsi instrumentalisé, par le biais de la « mobilisation de l'opinion publique » (Richard-Zappella, 1990), à des fins d'obtention de fonds de prestations de services sociaux offerts notamment aux alcooliques, toxicomanes, pauvres et itinérants. Dès lors, il n'est pas étonnant que le rapport proprement dit se termine en ces termes :

« Aujourd'hui, quelque trois millions de Canadiens vivent dans la pauvreté. Un grand nombre d'entre eux ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Grâce à ses généreux donateurs, chaque année, l'Armée du Salut répond aux besoins essentiels de 1,7 million de Canadiens. Pour souligner le mois de la dignité (mai), l'Armée du Salut demande (...) aux Canadiens de donner généreusement (...). En favorisant le débat, vous

---

<sup>1</sup> En fait, l'expression « près de 90% » relève du rapport. Cette statistique est exagérée, car elle est exactement de 87% d'après les données.

ouvrez vos horizons, améliorez votre capacité de compassion et préconisez la justice et l'égalité ».

### 3. Un échantillon biaisé censé représenter l'opinion publique canadienne

De nos jours, les sondages d'opinion sont fréquemment réalisés sur Internet en raison du désintéressement de la population, mais surtout de leur rapidité et leur coût moindre comparativement aux sondages téléphoniques. Il en est ainsi du sondage réalisé en ligne par la maison Angus Reid auprès de 1 011 Canadiens pour connaître leur opinion concernant les problèmes liés à la santé mentale.

Les participants sont choisis parmi les 100 000 membres et plus que compte le Forum Angus Reid. Le rapport ne précise pas si l'échantillon est aléatoire ou non. Toutefois, nous savons que le panel est constitué de participants qui ne se manifestent pas par hasard au sens statistique du terme. En effet, pour motiver les « panélistes », les instituts de sondage leur accordent souvent une rémunération ou leur proposent divers cadeaux. Ce système de motivation favorise l'émergence de « chasseurs de primes » dans les panels et risque de professionnaliser le rôle d'interviewé. Il privilégie surtout les jeunes utilisateurs d'Internet au détriment des personnes plus âgées moins enclines à utiliser les nouvelles technologies. Or, la perception des troubles mentaux et de la dépendance aux substances peut différer selon l'âge.

Certes, « les données ont été pondérées en fonction de l'âge, du sexe, de la région, de la langue et du dernier vote aux élections fédérales afin de garantir la représentativité finale de l'échantillon ». L'application d'une pondération de redressement, quoiqu'elle corrige les déséquilibres des strates, ne garantit guère l'obtention d'un échantillon représentatif de l'opinion publique canadienne. Durand (2011 : 5) s'inscrit dans le même ordre d'idées lorsqu'elle affirme que « le redressement des données des panels Internet ne permet pas nécessairement de corriger les biais liés à la couverture ni ceux dus à l'autosélection des répondants ». Même si la taille de l'échantillon demeure importante, l'échantillon de volontaires n'est jamais complètement aléatoire puisque tous les individus de la population ciblée n'ont pas une chance indépendante et égale d'y faire partie. Au contraire, le choix des unités statistiques demeure arbitraire et non probabiliste : il obéit à des paramètres liés aux caractéristiques des répondants<sup>2</sup>. La méthode d'échantillonnage utilisée repose donc sur la sélection de répondants parmi les personnes qui se sont portées volontaires pour participer

---

<sup>2</sup> Il serait intéressant de mener un recensement pour connaître le profil des membres du panel d'études de marché en ligne. Ce recensement donnerait une idée plus exacte de la représentativité des échantillons tirés du panel. Autrement, le sondage d'Angus aurait pu établir les caractéristiques sociodémographiques des participants pour permettre au lecteur de mieux apprécier la fiabilité de l'échantillon.

au sondage. Pour cette raison fondamentale, elle ne fournit ni l'assurance d'une forte représentativité de l'échantillon ainsi constitué ni la possibilité d'une estimation précise des biais d'échantillonnage en découlant inévitablement.

Pourtant, dans le rapport, nous pouvons lire ceci : « En raison de l'échantillon observé, la marge d'erreur est de l'ordre de +/-3,1 %, dix-neuf fois sur vingt ». Le calcul de l'erreur d'échantillonnage suppose en effet que l'échantillon soit de nature probabiliste. Il est donc risqué d'établir la marge d'erreur d'un échantillon empirique, ou partiellement aléatoire, sans en préciser les limites. De surcroît, peut-on se baser sur les données de cet échantillon pour généraliser les taux de prévalence à toute la population? S'il est vrai que le panel « a reçu des prix pour sa qualité exemplaire », il n'en demeure pas moins qu'on ne peut estimer avec certitude la probabilité qu'un répondant soit sélectionné plutôt qu'un autre. Dans ce genre de situation, les réponses aux questions des participants ne peuvent refléter fidèlement l'opinion publique canadienne. Les résultats du sondage doivent donc être interprétés avec beaucoup de prudence.

## Conclusion

En définitive, le sondage réalisé par Angus Reid pour le compte de l'Armée du Salut n'est pas exempt d'un biais de commandite. L'analyse des usages sociaux de ce sondage montre à quel point les sondages sont devenus de nos jours de formidables instruments, au service d'intérêts organisationnels souvent inavoués, dont la conception échappe souvent à la société civile. De tels usages demeurent inséparables du développement d'un « marché du sondage » où, de plus en plus, des panélistes rémunérés sont recrutés de façon délibérée en vue de constituer un échantillon somme toute non probabiliste, censé représenter une opinion publique finalement introuvable.

## Références

Bourdieu, P. (1973). L'opinion publique n'existe pas. *Temps modernes*, 29 (318), janvier, p.1292-1309.

Durand, C. (2011). *Les nouveaux défis posés par les sondages internet*. Communication dans le cadre du colloque International sur les Sondages & Mesures d'Audience en Algérie, Alger, 11-13 mars.

L'Armée du Salut (2012). *Les Canadiens s'expriment 2012. Santé mentale, toxicomanie et cause de la pauvreté* [en ligne]. [http://www.armeedusalut-quebec.ca/files/pages/files/les\\_canadiens\\_sexpriment\\_mai2012.pdf](http://www.armeedusalut-quebec.ca/files/pages/files/les_canadiens_sexpriment_mai2012.pdf) (Consulté le 14 juillet 2012)

Richard-Zappella, R. (1990). Mobilisation de l'opinion publique par les sondages. *Mots*, 23, p. 60-75.